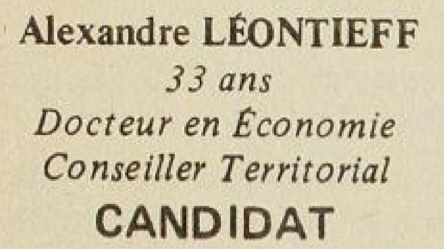
POLYNÉSIE FRANÇAISE - LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ - ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 5 JUILLET 1981

Première circonscription - Papeete - Tahiti Ouest - Moorea - Iles-Sous-le-Vent - Australes

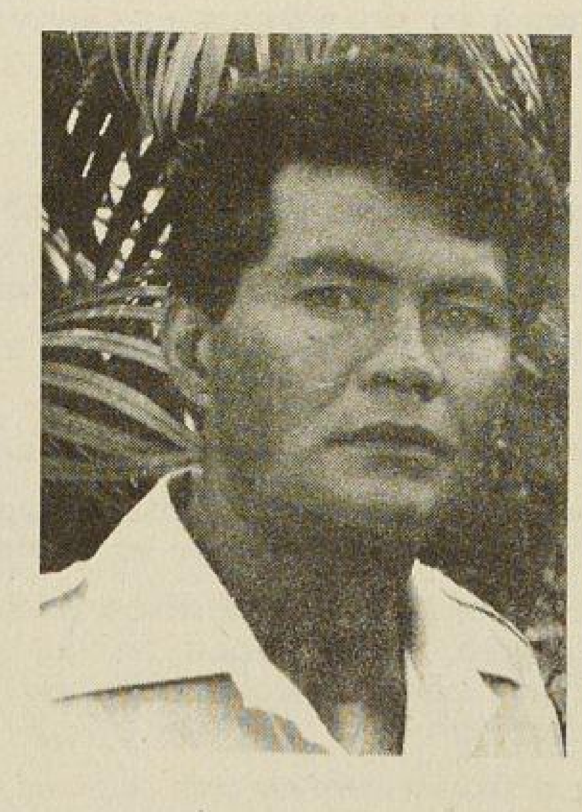
LA JEUNESSE ET LA COMPETENCE AU SERVICE DU TERRITOIRE







Alexandre LÉONTIEFF
33 ans
Docteur en Économie
Conseiller Territorial
CANDIDAT



Ioane TEMAURI
38 ans
Maire de Huahine
SUPPLEANT

Voici les chiffres du 1er Tour :

ALEXANDRE LÉONTIEFF : 7.480 (25,17 %)
JEAN JUVENTIN : 8.361 (28,14 %)

Le Député sortant a été mis en ballottage. Il conserve un avantage de moins de 900 voix alors qu'il devançait son adversaire le plus proche de plus de 9.000 voix aux législatives de 1978.

UNE SITUATION CLAIRE :

- l'immobilisme et l'absentéisme ont été sanctionnés.

UNE CHANCE POUR L'AVENIR :

Au 2e tour, la victoire est entre vos mains en vous mobilisant tous :

- pour un député jeune, dynamique et compétent
- pour un député disponible pour vous entendre et vous défendre
- pour un député travailleur qui saura vous faire entendre dignement et efficacement
- pour un député qui défend les valeurs de la société chrétienne et libérale
- pour un député qui sera le député de tous, quelque soit son appartenance politique ou son ethnie.

MASSIVEMENT, SANS ABSTENTION, VOUS VOTEREZ :

ALEXANDRE LEONTIEFF

avec pour suppléant Ioane TEMAURI dit VANE

NOTRE PROGRAMME
AMBITIEUX ET REALISTE
DANS LA DIGNITE ET LA SOLIDARITE

IL FAUT DONNER À LA POLYNÉSIE LES MOYENS DE SON PROPRE DÉVELOPPEMENT SANS REMETTRE EN CAUSE LE PROGRÈS SOCIAL ET NOTRE APPARTENANCE À LA RÉPUBLIQUE.

Pour cela, il faut à la **POLYNÉSIE FRANÇAISE** :

1°) **UN VÉRITABLE PLAN DE DÉVELOPPEMENT** économique, social et culturel du Territoire en harmonie avec le VIIIe PLAN NATIONAL : celui-ci prévoyant des investissements en régression pour les T.O.M. doit être revu et corrigé. Il sera examiné par la nouvelle Assemblée Nationale.

2°) **UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE** aux plans territorial et national repondant aux impératifs de planification et permettant :

a)- Une politique rationnelle d'équipement et d'aménagement du Territoire.

b)- Une politique de l'énergie qui garantisse les approvisionnements et les stockages de sécurité, stabilise les prix des carburants et de l'électricité et privilégie les économies d'énergie et les énergies nouvelles.

c)- Une politique de solidarité pour le désenclavement des îles éloignées par des mesures économiques et sociales appropriées : prix du coprah, FADIP, aide à l'habitat dispersé, relance des productions traditionnelles, encouragement des activités de pêche, aquacoles, agricoles, d'élevage, artisanales et touristiques, amélioration des liaisons interinsulaires, extension de la télévision et du téléphone.

d)- Une politique d'abaissement du coût de la vie et d'amélioration du pouvoir d'achat des plus défavorisés par la détaxation, l'uniformisation et la stabilisation des prix des produits dits de 1ere nécessité sur l'ensemble du Territoire.

e)- La mise en place d'une politique généreuse en faveur des personnes âgées et des handicapés.

f)- Une fiscalité incitative pour les entreprises favorisant l'emploi des jeunes et les investissements productifs.

g)- L'intensification de l'action menée en faveur de l'éducation primaire, secondaire, technique et de la formation professionnelle.

h)- Une politique administrative sérieuse : organisation des structures administratives, détermination rigoureuse des besoins budgétaires, océanisation des cadres en fonction des besoins, intégration progressive des contractuels, extension aux fonctionnaires locaux des avantages sociaux de leurs collègues métropolitains.

Les crédits de l'État ouverts dans la Loi de Finances seront attribués au Territoire sous la forme d'une «Dotation Globale Budgétaire» en fonction des objectifs de développement du Territoire.

Les parlementaires du Territoire joueront, à cet égard, un rôle actif de sensibilisation, de coordination et de proposition.

3°) **UN STATUT D'AUTONOMIE INTERNE AU SEIN DE LA RÉPUBLIQUE, DONC DE LARGE DÉCENTRALISATION,** qui donnera au Territoire non seulement un exécutif entièrement local et responsable mais aussi et surtout des compétences en matière économique et sociale relevant encore de PARIS et dans des domaines aussi importants que :

— **LE TOURISME** avec «la libération du ciel polynésien» qui entraînera, de facto, un développement hôtelier important.

— L'exploitation de nos **RESSOURCES OCÉANIQUES** en veillant à ne brader ni nos compétences ni nos richesses elles-mêmes.

— **LE COMMERCE EXTÉRIEUR** en définissant un meilleur régime de nos importations et exportations non seulement avec la C.E.E. mais surtout avec la Zone Pacifique, notre zone naturelle d'échanges.

— **LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS** en les décidant sur le Territoire jusqu'à concurrence d'un milliard de francs CFP.

— **LA POLITIQUE DU CRÉDIT** et le **CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION ET DES ÉTRANGERS** en faisant participer les autorités locales à l'application des mesures décidées par l'État pour le Territoire.

— **LE CODE DU TRAVAIL** qui sera de compétence territoriale et élaboré en plein accord avec les partenaires économiques et sociaux du Territoire.

— **LE STATUT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,** lequel pourra se saisir lui-même de tout sujet de sa compétence.

La mise en œuvre d'une telle politique exige des élus polynésiens dynamiques, compétents et conscients de leurs responsabilités.

VOTER POUR UN DÉPUTÉ AYANT CES QUALITÉS C'EST VOTER POUR UNE POLYNÉSIE SÛRE D'ÊTRE DÉFENDUE ET REPRÉSENTÉE PAR UN ÉLU QUI LUI DONNERA SATISFACTION ET FIERTÉ.

VOTEZ POUR

ALEXANDRE LEONTIEFF

AVEC POUR SUPLEANT IOANE TEMAURI DIT VANE